

STANDARDS MINIMAUX DANS LE CANTON DE VAUD

Laetitia Qalla-Widmer
Infirmière HPCI
Unité cantonale HPCI Vaud

26.08.2022

Programme vaudois de lutte contre les infections associées aux soins **EN BREF**

Plan d'action du programme cantonal de l'unité d'Hygiène, Prévention et Contrôle des Infections (HPCi Vaud)

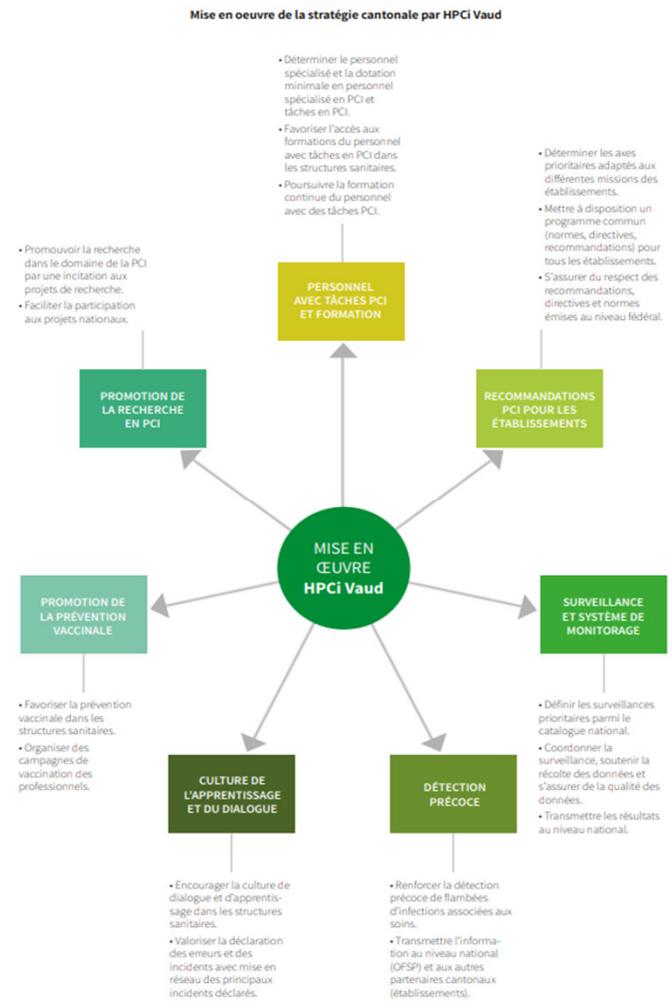
2018
2022

Dr BOUBAKER Karim, Médecin cantonal, OMC, SSP Vaud.
Dr MASSEREY Eric, Médecin cantonal adjoint, OMC, SSP Vaud.
Dre PETIGNAT Christiane, Médecin responsable HPCi Vaud.

Version du 1er mars 2019



Unité cantonale vaudoise mandatée pour le déploiement de la stratégie NOSO



Élément clé n° 3:

Organisation de l'hygiène hospitalière et dotation du personnel

1. Un organe stratégique multidisciplinaire pour la prévention et le contrôle des infections (PCI), soutenu par la direction de l'hôpital, doit être mis en place (commission d'hygiène ou commission PCI). Cette commission comprend au moins un représentant de la direction de l'établissement et un représentant de l'équipe PCI. Elle se réunit régulièrement [1, 7].
2. Un plan annuel PCI avec une stratégie PCI et des objectifs PCI définis doit être en place [1, 7].
3. Le plan annuel de la PCI et le rapport annuel subséquent doivent être approuvés par la commission PCI et la direction de l'hôpital [1, 7].
4. L'équipe PCI de l'hôpital doit être soutenue par le département de microbiologie et avoir accès aux données/rapports sur les bactéries multi-résistantes (BMR) et autres agents pathogènes pertinents sur le plan épidémiologique [1, 7].
5. Une équipe PCI doit être en place ; à titre indicatif, elle se compose d'au moins une infirmière spécialiste PCI (poste correspondant à un plein temps) pour 150 lits ou d'une personne disposant d'une formation équivalente, avec possibilité d'avoir accès à un médecin spécialiste en maladies infectieuses au bénéfice d'une formation approfondie PCI [1, 7, 17, 18]. Les petits établissements peuvent établir des contrats pour ces prestations [1, 7].
6. Les niveaux de dotation en personnel de santé doivent être répartis de manière adéquate en fonction de la charge de travail [1, 7, 19-37].

Commentaire

Tous les hôpitaux devraient d'ores et déjà disposer d'une équipe en charge de l'hygiène hospitalière ou d'un service correspondant sur une base contractuelle ou à la demande. Cela signifie, par exemple, que des petits hôpitaux peuvent conclure un contrat de prestations avec des hôpitaux plus grands. Ces contrats peuvent porter aussi bien sur des activités de conseil que sur des ressources en personnel.

L'équipe en charge de l'hygiène hospitalière a notamment pour mission d'assurer la surveillance des micro-organismes pertinents pour les IAS (p. ex. MRSA), la dispensation de conseils en interne pour le dépistage de patients (p. ex. ESBL), la mise en œuvre de mesures de désinfection ou d'isolement ainsi qu'une intervention rapide en cas de flambée de cas.

Cette équipe a également pour tâche d'élaborer et de présenter un plan annuel d'hygiène hospitalière accompagné d'une stratégie et d'objectifs spécifiques.

Plusieurs tâches, décrites dans ces standards minimaux, peuvent être effectuées par les spécialistes en prévention et contrôle de l'infection (PCI). Pour pouvoir les accomplir correctement, il faut au minimum un spécialiste en PCI ou une personne au bénéfice d'une formation correspondante (équivalent plein temps) pour 150 lits. De plus, la disponibilité d'un médecin spécialiste en infectiologie avec une formation approfondie en PCI doit être garantie pour répondre à des questions spécifiques. La limite minimale de 150 lits a été fixée conformément à des prescriptions internationales.

Les hôpitaux disposent pour la plupart d'une commission d'hygiène (commission interdisciplinaire proche de la direction de l'établissement) qui se réunit à inter-

Mise à disposition des établissements d'un plan PCI stratégique pour répondre aux exigences de la stratégie NOSO

Plan stratégique de prévention et de contrôle des infections

Pour les établissements de soins aigus
2022

HPCI Vaud

Version 1.3 du 26/01/2022

1. Structure organisationnelle du plan stratégique HPCI

Un programme de prévention des infections est élaboré par un comité de prévention et contrôle des infections ayant le soutien des directeurs des institutions. Les activités de prévention des infections, nécessaires à l'atteinte des objectifs du programme sont exécutées par le service en hygiène, prévention et contrôle des infections (HPCI). Les responsables HPCI contribuent à la définition des objectifs et à l'élaboration du programme approuvés par le comité de prévention et de contrôle des infections. L'implication de l'ensemble des intervenants, des employés, des professionnels, des médecins et des gestionnaires est nécessaire à la réalisation du programme et à l'atteinte des objectifs.

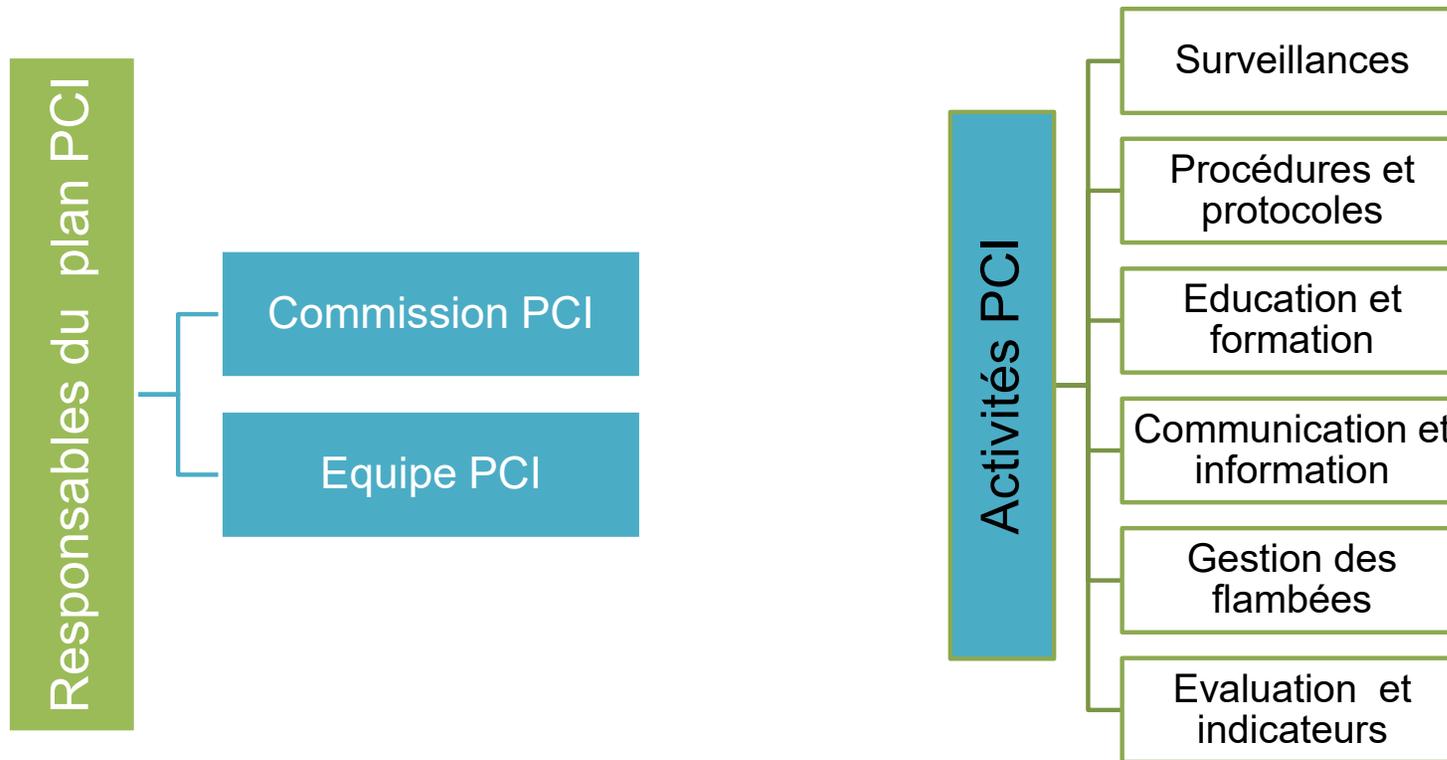
Ce programme couvre l'ensemble des activités et comprend des activités de surveillance, d'élaboration d'objectifs, de révision de procédures, protocoles, de formations, de consultations, de communications, de gestion d'éclosion de cas et d'évaluation du programme.

2. Objectifs du plan stratégique HPCI

- Réduire les risques d'infections associées aux soins et nosocomiales ainsi que l'acquisition de bactéries multi-résistantes aussi bien chez les patients que chez le personnel. Pour ces derniers, le service HPCI travaille en étroite collaboration avec le service de santé et sécurité au travail de l'établissement.
- Harmoniser et standardiser les pratiques de prévention des infections à travers l'établissement

Plan PCI

Etablissements de soins aigus



Soutien HPCI cantonal

- Organisation de séances HPCI avec les responsables HPCI des établissements de soins aigus du canton
 - 3 séances/ an avec les médecins HPCI
 - 2 séances/ an avec les infirmiers-ères HPCI
- Objectifs de ces séances
 - Aborder les problématiques et l'actualité HPCI
 - Décider des mesures à mettre en œuvre au sein des établissements
 - Déterminer les ressources nécessaires pour mettre en œuvre le programme cantonal

PERSPECTIVES

- Évaluation de la mise en œuvre des éléments du plan stratégique PCI
- Se préparer à l'auto-évaluation des exigences structurelles minimales